



Le Bulletin

Volume 51 Numéro 10

Édition du 2 février 2023

Dans ce Bulletin

Semaine des enseignantes et des enseignants	p. 1
Retraite progressive 2023-2024: changement de pratique de l'employeur	p.2
Demandes de congé, d'allègement et de mutation, envoi des formulaires électronique ..	p.2
Journées de libération pour la correction des épreuves ministérielles	p.3
Soirée de présentation de la trousse sur la violence conjugale: changement de date!	p.4
Rencontre d'information sur la cotisation au Fonds de solidarité FTQ via la retenue salariale.	p.4

À l'Agenda

ANNULÉ - Jeudi 9 février 2023

Présentation de la trousse pour contrer les effets de la violence conjugale

REPORTÉ AU JEUDI 11 MAI 2023

Lundi 13 février 2023

Rencontre d'information sur la cotisation au Fonds de solidarité FTQ

Heure : 16 h 45

Lieu : SEHR (670, boul. du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu)

Mardi 21 février 2023

5^e rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30 (connexion à compter de 18 h)

Lieu : Visioconférence par ZOOM

Du 5 au 11 février 2023

Semaine des enseignantes et des enseignants

Valorisation qu'ils disent ?

Actuellement, je vous avouerai que j'ai un certain vague à l'âme, avec tous les gérants d'estrade qui viennent critiquer notre milieu, notre tâche, avec le peu de reconnaissance que nous avons, au-delà des mots que nous recevons.

Tout le monde reconnaît que notre tâche est difficile, mais bien peu viennent donner de véritables solutions. Ce n'est pas avec les idées d'ajouter des élèves, d'inclure de plus en plus d'élèves avec des défis dans nos classes, qui sont de moins en moins régulières, que tout rentrera dans l'ordre.

Certains me diront cynique ou de mauvaise foi, mais quand j'entends que nous devons être plus agiles, je perds de la souplesse.

Moi je vois le travail que vous effectuez. Je vois comment les enseignantes et enseignants sont des professionnels qui se donnent « corps et âme » pour leurs élèves.

Qu'on soit du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'éducation aux adultes, de la formation professionnelle, j'aimerais pouvoir vous valoriser, reconnaître votre autonomie, vous donner les outils et l'engrais pour bien faire votre travail, vous rémunérer à votre juste valeur... mais je ne suis pas ministre, ni directeur général, ni gestionnaire d'établissement scolaire.

Je suis un des vôtres. Nous devons continuer à nous lever pour obtenir une reconnaissance!

En attendant, continuons à être ce que nous sommes : des enseignantes et enseignants qui portent ce merveilleux monde de l'éducation, à bout de bras!

Éric Plourde, président

Retraite progressive 2023-2024: changement de pratique de l'employeur

Lors du premier Comité sur les relations de travail de l'année scolaire 2022-2023, la directrice des ressources humaines du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières nous avisait d'un changement de pratique.

À partir de l'année scolaire 2023-2024, l'employeur n'autorisera plus les retraites progressives avec de petits pourcentages qui prenaient la forme de journées de congé sans solde éparpillées pendant l'année scolaire.

Bien que cette situation nous désole, il est à noter que cette façon de faire respecte l'entente locale en vigueur.



Demandes de congé, d'allègement et de mutation, envoi des formulaires électroniques

Vous devez transmettre votre demande au CSSDHR au plus tard le 31 mars 2023. Passé cette date, une demande pourrait être refusée si le CSS est incapable de vous remplacer.

Demande de congé ou d'allègement

Nous recommandons à tous les enseignants et enseignantes (spécialistes inclus), pour qui une demande d'allègement est une option, d'en faire la demande dans les délais prescrits. Il sera toujours temps de l'annuler ou de la modifier à la séance.

Demande de mutation d'école ou de champ

Les demandes de mutation d'école ou de champ doivent également être acheminées à l'employeur, au plus tard le 31 mars 2023.

Comme l'année dernière, vous devriez recevoir par courriel le lien vers le formulaire et aussi, lorsqu'il sera complété, recevoir un accusé de réception avec les détails de votre demande.

Des liens seront également disponibles sur le site Web du SEHR (CSQ), sous l'onglet «Relations de travail», dans la rubrique «Formules types et formulaires», section «Formulaires de demandes de congé».

Avertissez SVP!

Si vous deviez changer d'idée, il sera toujours temps d'annuler cette demande. Passé la date limite du 30 mars 2023, il est possible d'annuler sa demande en retournant dans le formulaire électronique concerné. Ceci évitera les délais inutiles lors de la séance d'affectation.

Journées de libération pour la correction des épreuves ministérielles

Lorsqu'on enseigne en 4^e ou en 6^e année, il est bon de savoir que l'annexe 5 de la nouvelle entente nationale prévoit une libération additionnelle pour la correction des épreuves ministérielles.

En 6^e année, une journée supplémentaire* est accordée depuis l'année dernière. Cette journée s'ajoute à celle déjà prévue dans les règles budgétaires, ce qui nous amène à un total de deux.

Pour les titulaires de la 4^e année du primaire, une libération additionnelle d'une demi-journée a aussi été offerte l'année dernière, pour les épreuves ministérielles de français (lecture et écriture) en juin prochain, pour un total de 1 journée et demie.

Voici un rappel des libérations accordées pour la session d'examen de juin 2023. Pour ceux et celles dont les épreuves ministérielles avaient lieu en janvier 2023, le même nombre de libérations s'applique :

NIVEAU	ÉPREUVES MINISTÉRIELLES	LIBÉRATIONS ACCORDÉES
4 ^E ANNÉE DU PRIMAIRE	ÉPREUVES OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT (LECTURE ET ÉCRITURE)	1 JOURNÉE ET DEMIE
6 ^E ANNÉE DU PRIMAIRE	ÉPREUVES OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT (LECTURE ET ÉCRITURE) ET MATHÉMATIQUE	2 JOURNÉES
2 ^E ANNÉE DU SECONDAIRE	ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT (ÉCRITURE)	½ JOURNÉE/GROUPE
5 ^E ANNÉE DU SECONDAIRE	ÉPREUVE UNIQUE D'INTERACTION ORALE EN LANGUE SECONDE (GROUPE DE DISCUSSION)	½ JOURNÉE/GROUPE

*Cette libération additionnelle pour les titulaires de 6^e année du primaire est un gain obtenu seulement par la FSE et l'APEQ.

Les groupes d'élèves visés par les épreuves ministérielles de janvier 2023 sont ceux qui suivent des programmes offerts en mode semestrialisé, comme l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde.

N'hésitez pas à demander ces journées à votre direction si elles ne vous sont pas offertes.

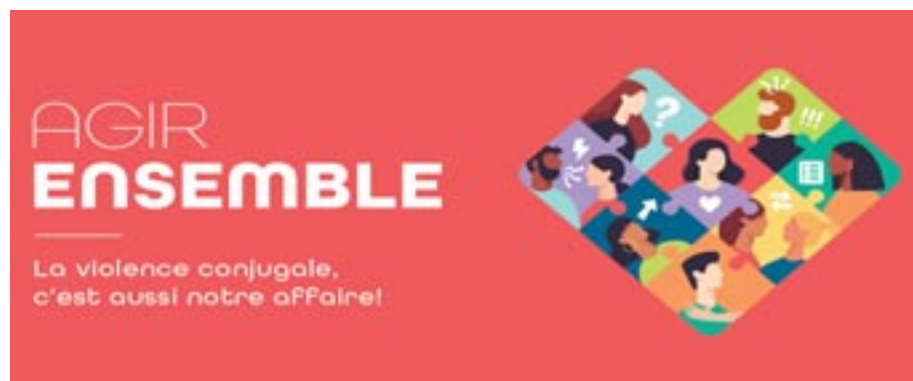
Soirée de présentation de la trousse sur la violence conjugale: changement de date!

Puisque la date du 9 février coïncidait avec les rencontres de parents au secondaire dans certaines écoles, nous avons changé la date de l'événement afin de permettre au plus grand nombre d'y assister.

La nouvelle date retenue est donc le jeudi 11 mai 2023, dès 17 heures, au bureau du SEHR (CSQ). Lorsqu'on considère que le quart des crimes contre la personne au Québec sont commis dans un contexte de violence conjugale* ... Lorsqu'on lit des données de l'INSPQ qui disent qu'« Au Québec, en 2020, 22 104 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ont été déclarées par la police ». On comprend l'importance de connaître les ressources disponibles afin de savoir comment être un soutien pour les victimes que nous serions amenés à côtoyer.

La présentation de la trousse élaborée par la CSQ par Mme Julie Pinel, du comité de la condition féminine de la CSQ, nous aidera à agir syndicalement contre la violence conjugale dans nos milieux. N'oubliez pas de vous inscrire à la rencontre par courriel au sehr@lacsq.org.

* « La violence conjugale en chiffres », Le Devoir, 25 février 2020



Rencontre d'information sur la cotisation au Fonds de solidarité FTQ via la retenue salariale

C'est souvent en février qu'on pense à cotiser à un RÉER... avec le RÉER+ du Fonds de solidarité FTQ, on bénéficie d'un crédit d'impôt additionnel, en plus de contribuer à soutenir l'économie du Québec.

C'est pourquoi vous recevrez bientôt une invitation à une soirée d'information sur la cotisation au RÉER+ du fonds de solidarité FTQ, qui aura lieu le lundi 13 février 2023, au bureau du SEHR (CSQ) dès 16h45.

La présentation sera d'une durée d'environ 30 minutes, avec une période de questions à la fin. Lors de cette rencontre, vous pourrez remplir le formulaire d'adhésion dès la fin de la présentation, ou repartir avec le prospectus afin de prendre le temps de réfléchir à votre investissement.

Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org
Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et
de 13h à 17h (vendredi : 15h45)